

N° 91

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1977.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des
Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1978,
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME III

COOPÉRATION

Par M. Louis MARTIN,

Sénateur.

(1) Cette Commission est composée de : MM. André Colin, président ; Jacques Ménard, Emile Didier, Antoine Andrieux, Georges Repiquet, vice-présidents ; Jacques Genton, Serge Boucheny, Philippe Machefer, Francis Palmero, secrétaires ; Michel d'Aillères, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Raymond Bourguin, Louis Brives, Jacques Chaumont, Georges Constant, Gilbert Devèze, Jean Garcia, Lucien Gautier, Alfred Gérin, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Marcel Henry, Louis Jung, Jean Lecanuet, Max Lejeune, Louis Le Montagner, Louis Longequeue, Louis Martin, Michel Maurice-Bokonowski, Jean Mercier, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Jean Périquier, Edgard Pisani, Robert Pontillon, Roger Poudonson, Eugène Romsine, Abel Sempé, Edouard Soldani, Jean-Louis Vigier, Emile Vivier, Albert Voilquin, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (5^e législ.) : 3120 et annexes, 3131 (tomes I à III et annexe 8), 3149 (tome III) et in-8° 770.

Sénat : 87 et 88 (tomes I, II et III, annexe 4) (1977-1978).

Loi de finances. — Affaires étrangères - Coopération - Formation professionnelle - Recherche scientifique - Coopération militaire - Afrique - Matières premières - Démographie.

SOMMAIRE

	Pages
PREMIERE PARTIE. — L'évaluation de l'effort budgétaire consenti en faveur de la coopération	5
I. — La mesure quantitative de l'action du ministère de la Coopération	5
a) Le redressement	5
b) Le caractère non prioritaire de l'action du ministère de la Coopération	5
c) Le caractère non exclusif de l'aide apportée par le ministère de la Coopération	6
II. — La mesure qualitative de l'action du ministère de la Coopération	8
a) Les principaux domaines d'activité du Ministère	8
1° Les actions de formation et les actions sociales	8
2° L'aide au développement économique	9
3° La recherche scientifique	9
4° La coopération technique militaire	10
b) Les priorités dégagées dans le projet de budget pour 1978	10
1° Les priorités budgétaires	10
2° Les priorités géographiques	11
3° Les priorités sectorielles	11
DEUXIEME PARTIE. — La nécessaire valorisation de l'effort budgétaire accompli ..	12
a) Au niveau de l'action du Ministère	13
1° L'ambivalence de la coopération	13
2° La qualité et la sécurité des coopérants	14
3° La coopération militaire	15
4° Les garanties quant à l'utilité de notre effort	15
b) Au niveau des orientations économiques des Etats concernés	16
c) Au niveau de l'action internationale	16
TROISIEME PARTIE. — L'impératif d'une contribution plus substantielle de la France au développement de l'Afrique	18
I. — La situation économique de l'Afrique francophone	18
a) Les conséquences de la crise qui affecte les économies occidentales produisant des effets décuplés en Afrique	18
b) L'instabilité des cours des matières premières exportées	19
c) La disproportion entre la croissance démographique et celle de la production et notamment de la production alimentaire	20
d) Le problème du Sahel	21
II. — La situation politique de l'Afrique	24
a) Les événements déstabilisateurs de l'année écoulée	24
b) Les réalités profondes qu'expriment ces événements	25
Conclusions et examen en Commission	27

MESDAMES, MESSIEURS,

« Ce que nous souhaitons, c'est que la France augmente de façon notable le budget de la Coopération pour qu'elle puisse participer de façon plus complète à notre développement et nous assurer une assistance technique de haut niveau. » Ce souhait, qui traduit des aspirations profondes de l'ensemble de nos partenaires africains et qu'avait exprimé au mois d'août dernier le ministre sénégalais du Plan lors de la conférence franco-africaine de Dakar, prend une dimension nouvelle à l'heure où les graves soubresauts, que connaît depuis quelques années le continent africain, semblent s'amplifier.

Le budget qui nous est présenté est-il à la mesure de l'attente de nos partenaires ?

Il n'est guère dans les habitudes de notre Haute Assemblée de nier systématiquement les efforts accomplis ou de méconnaître les contraintes de la gestion des fonds publics. De fait, il convient d'enregistrer une augmentation très sensible des crédits affectés à la Coopération et de s'en féliciter. Alors qu'il connaissait un taux de croissance d'à peine plus de 5 % lors du précédent exercice, le budget de la Coopération augmentera de plus de 17 % cette année. L'effort accompli — on le voit — est loin d'être négligeable.

Il reste qu'en très net progrès par rapport au précédent, le budget qui nous est soumis continue cependant de croître à un rythme inférieur à celui du budget général de l'Etat puisque ce dernier a augmenté, lui, de près de 19 % par rapport au budget initial de 1977.

On ne peut donc toujours pas dire que le budget de la Coopération soit un budget réellement prioritaire.

A cela les raisons sont nombreuses. Les économies occidentales traversent une crise économique profonde qui n'épargne pas notre pays et la nécessaire lutte contre l'inflation implique des efforts soutenus et des sacrifices multiples. Or le budget de la Coopération n'apparaît certes pas comme le moins incompressible. Les problèmes de sous-développement n'intéressent guère l'opinion publique et, lorsque par exception cela se trouve être le cas, ces questions suscitent trop souvent des réactions contradictoires, l'égoïsme xénophobe le disputant aux prises de position inspirées par des considérations idéologiques systématiquement culpabilisatrices. Plus pondérées les protestations parlementaires à l'encontre de la modicité de l'effort budgétaire consenti en faveur de la coopération, s'émeussent d'elles-mêmes à force d'être renouvelées comme un rituel à l'occasion de

chaque examen budgétaire. Mais surtout, la France semble loin d'être l'un des pays les moins généreux à l'égard du Tiers-Monde. Avec environ 0,63 % de son produit national brut consacré à l'aide publique au Tiers-Monde, la France se situe bien au-delà de la moyenne globale des pays membres de l'O.C.D.E., dont l'aide publique au développement représente 0,36 % de leur P.N.B. La France se situe bien au-delà également de l'U.R.S.S. qui ne consacrerait que 0,14 % de son P.N.B. à l'aide au développement. Seuls la Norvège, les Pays-Bas, la Suède, le Danemark et certains pays membres de l'O.P.E.P. se montrent plus généreux que notre pays.

Il reste que la France a des devoirs, des responsabilités et des engagements vis-à-vis de l'Afrique. Il serait grave pour nous, pour l'Afrique et pour le monde libre que nous décevions les espoirs qui continuent d'être mis en la France de l'autre côté de la Méditerranée.

C'est pour ces raisons que, malgré le redressement très net et tout à fait méritoire dans les conditions économiques présentes qu'exprime le présent projet de budget — et quoiqu'il éprouve quelque gêne à l'exercice de la critique après les indications très complètes et très précises que M. le ministre chargé de la Coopération a bien voulu donner aux membres de la commission des Affaires étrangères — votre Rapporteur croit néanmoins de son devoir de procéder à un examen très vigilant du budget qui nous est présenté. Au reste, nos remarques porteront moins sur les priorités budgétaires retenues, qui emportent l'adhésion, ou sur la gestion même du ministère de la Coopération, qui n'appelle guère que des éloges, que sur la nécessité de valoriser l'action du ministère de la Coopération, et cela, tant au niveau des Etats bénéficiaires de notre aide qu'au niveau de notre activité internationale, en particulier dans le cadre du dialogue Nord-Sud. La situation actuelle de l'Afrique nous conduira également à insister sur la nécessité d'accroître sensiblement notre effort de coopération. Trois points retiendront particulièrement notre attention :

- I. — L'évaluation de l'effort budgétaire consenti en faveur de la coopération.
- II. — La nécessaire valorisation de l'effort budgétaire consenti en faveur de la coopération.
- III. — L'impératif d'une contribution plus substantielle de notre pays au développement économique de l'Afrique. Nous insisterons particulièrement sur ce dernier point.

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉVALUATION DE L'EFFORT BUDGÉTAIRE CONSENTI EN FAVEUR DE LA COOPÉRATION

I. — La mesure quantitative de l'action du ministère de la Coopération.

a) *Le redressement.*

Passant de 2.571.652.601 F à 3.015.801.968 F, le budget du ministère de la Coopération connaît une progression sensible. Cette progression, de 17,27 %, est très nettement supérieure à celle enregistrée lors du précédent exercice budgétaire, qui faisait apparaître une augmentation des crédits consacrés à la Coopération de 5,36 % seulement. On constate donc un redressement sensible que la rigueur du projet de budget pour 1978 rend particulièrement méritoire.

b) *Le caractère non prioritaire de l'action du ministère de la Coopération.*

La progression du budget du ministère de la Coopération doit cependant être pondérée par deux facteurs :

— les charges nouvelles qu'implique l'aide à la jeune République de Djibouti qui portent sur près de 110 millions de francs (4 % du budget du Ministère) ;

— la hausse générale des prix qui a été de 7,6 % depuis le dernier exercice budgétaire.

Compte tenu de ces deux facteurs le budget de la Coopération connaît une *croissance réelle* qui n'est que de 4,2 %.

La croissance nominale du budget du Ministère — 17,27 % — demeure en tout état de cause inférieure à celle du budget général de

l'Etat qui est de 18,94 %. La part du budget de la Coopération dans le budget général de l'Etat (0,76 %) souligne au demeurant le caractère toujours non prioritaire de l'action du ministère de la Coopération.

c) Le caractère non exclusif de l'aide apportée par le ministère de la Coopération.

L'action du ministère de la Coopération concerne exclusivement certains Etats africains situés au sud du Sahara et la quasi-totalité de l'aide budgétaire au développement de ces Etats transite par le ministère de la Coopération. L'aide publique au développement accordée par la France ne se limite cependant pas à la seule activité du ministère de la Coopération dont les crédits ne représentent en fait que 48,4 % du total de l'aide publique française hors territoires et départements d'outre-mer.

Le reste de notre aide publique est essentiellement assuré par le ministère des Affaires étrangères. Il concerne l'aide bilatérale aux autres Etats du monde, d'une part, et les contributions françaises à l'aide non bilatérale, d'autre part. Ces dernières, qui connaîtront l'année prochaine une progression de plus de 40 %, représentent près de la moitié des crédits dont dispose le ministère de la Coopération. Elles intéresseront dans certains cas les Etats africains et malgache. De fait, le Fonds européen de développement et le Fonds de solidarité africain auxquels la France contribue jouent un rôle non négligeable dans l'aide au développement économique de l'Afrique francophone.

Au total, l'effort de l'aide publique au développement consenti par la France n'est donc pas négligeable. Portant sur 11.700 millions de francs en 1977, il représentait 0,62 % de notre P.N.B., ce qui représente un effort bien supérieur à celui consenti par les Etats-Unis, par exemple (0,45 % de leur P.N.B.) ou même à celui de la plupart des Etats membres de la Communauté européenne (0,45 % de leur P.N.B. en moyenne). Trois considérations doivent cependant nuancer sensiblement cette constatation satisfaisante :

a) Le pourcentage précité demeure inférieur à celui qui révélait l'effort consenti par la France dans un passé récent :

Apport d'aide publique au développement consenti par la France exprimé en pourcentage du produit national brut : 1960 : 1,38 % - 1965 : 0,76 % - 1970 : 0,66 % - 1975 : 0,62 %.

b) Notre effort reste bien en deçà de l'objectif de 0,70 % du P.N.B. fixé par le Président de la République.

c) Les pourcentages cités exprimant notre aide publique au développement incorporent traditionnellement l'*aide aux territoires et départements d'outre-mer*, qui représente au moins un quart de l'aide publique française au développement.

Le fait qu'en dépit de ce mode de calcul, qui a pour effet de gonfler les données statistiques rendant compte du total de notre aide publique au développement, des pays comme la Norvège, la Suède, les Pays-Bas ou la plupart des pays membres de l'O.P.E.P. consentent un effort supérieur au nôtre, suffit à interdire toute satisfaction excessive en ce qui concerne l'ensemble des efforts publics de notre pays en faveur du développement.

II. — La mesure qualitative de l'action du ministère de la Coopération.

a) *Les principaux domaines d'activité du Ministère.*

L'activité du Ministère porte principalement sur quatre domaines.

1° *Les actions de formation et les actions sociales.* Ces actions constituent la part la plus importante de l'activité du Ministère.

La formation de personnels africains dans tous les domaines est essentielle dans l'optique de la coopération française qui se veut une *coopération de formation* et non une coopération de substitution. Il reste que les actions de formation connaissent, globalement, une faible progression cette année. Pour l'essentiel ces actions concernent :

— *L'enseignement.* On constate un dégagement dans le domaine de *l'enseignement primaire*, les écoles primaires tendant de plus en plus à être prises en charge par des instituteurs nationaux. Ce phénomène est la conséquence de l'africanisation quasi générale de l'enseignement primaire où l'aide se limite désormais à des appuis en matériels (livres, disques, mise en place de moyens audiovisuels). Dans *l'enseignement secondaire* la globalisation progressive des personnels, c'est-à-dire leur prise en charge par le budget de ceux de nos partenaires qui disposent de ressources suffisantes, permet un effort soutenu. Sur un total de 5.127 postes, 3.064 sont « globalisés ». L'effort dans l'enseignement secondaire porte principalement sur les mathématiques, les disciplines scientifiques et la langue française. Dans *l'enseignement supérieur*, malgré une stagnation des crédits, la globalisation permet une augmentation du nombre des postes, qui passe de 1.423 à 1.590. *L'aide à la formation professionnelle* reste importante : 518 postes d'assistants techniques et 2.000 bourses accordés. Quant à *l'enseignement technique* il fait l'objet d'une forte demande et, en dépit d'un recrutement difficile, il se voit attribuer 1.177 assistants techniques. Ce nombre est considérable au regard de celui de professeurs africains dans ce secteur.

L'action en matière d'enseignement proprement dit est complétée par l'utilisation de moyens audio-visuels dans le domaine de la formation des maîtres, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

— *L'action socio-culturelle*, qui vise à diffuser les connaissances par des moyens de communications modernes complète des actions menées au niveau de l'enseignement. Elle n'est guère favorisée par le présent budget. Elle comporte en particulier le détachement d'assistants techniques au titre de la radio et de la télévision, des actions de soutien des programmes dans le domaine du cinéma, un effort de formation professionnelle dans le cadre de l'Institut national de l'audio-visuel ou de divers centres de formation locaux, ainsi que l'aide à la production et à la diffusion de publications éducatives.

— *L'action médico-sociale* est importante puisqu'elle porte sur plus d'un millier de postes et comporte l'attribution d'environ 150 bourses. Il convient de se féliciter que la coopération médico-sociale voie ses crédits notablement augmenter (+ 22 %) dans le présent projet de budget.

2° *L'aide au développement économique* intéresse un nombre relativement faible de coopérants (un millier environ) mais comporte surtout des subventions d'investissement. Or ces dernières connaîtront une baisse sensible lors du présent projet de budget, ce qui est grave car on ne peut pas dire que cette baisse soit compensée par les apports ressortissant d'actions multilatérales. C'est pourtant dans le domaine du développement économique que les besoins sont les plus urgents. Les principales actions dans ce secteur portent sur :

— *la production rurale* (développement d'une agriculture vivrière et rationalisation du potentiel d'exportation) : 128.505.000 F (au lieu de 147.337.500 en 1977) ;

— *les transports et les communications* qui apparaissent de plus en plus comme des infrastructures indispensables à tout développement : 128.505.000 F (au lieu de 147.337.500 en 1977) ;

— *la production minière et industrielle* : 51.402.000 F (au lieu de 58.935.000 F en 1977) ;

— *les autres travaux d'infrastructure* : 25.701.000 F (au lieu de 29.467.750 F en 1977).

3° *La recherche scientifique* concerne principalement la recherche fondamentale sur les maladies tropicales dans le cadre de l'O.R.S.T.O.M. ainsi que les actions de recherche appliquée dans le domaine de l'agriculture qui sont poursuivies notamment par les Instituts de recherche agronomique (I.R.A.). Les crédits consacrés à la recherche passent de 339.506.699 F dans le budget de 1977 à 384.991.699 F dans le présent projet de budget. Il y a lieu de se féliciter de cette progression d'environ 13,50 % qui concerne aussi bien les dépenses ordinaires que les dépenses en capital.

4° *La coopération technique militaire* représente environ 12 % du budget de la Coopération. Elle comporte des dépenses de personnel (rémunération des personnels en poste outre-mer), des crédits destinés à financer les stages de formation de plus en plus coûteux des personnels africains en France et enfin des investissements impliqués par l'aide à l'équipement des armées de nos partenaires. L'ensemble de ces dépenses augmente de façon sensible dans le budget pour 1978 puisqu'elles passent de 262.717.875 F à 380.238.717 F, soit une progression de 44,73 %.

b) *Les priorités dégagées dans le projet de budget pour 1978.*

Afin de mieux cerner la portée du budget qui nous est soumis nous analyserons successivement sous l'angle budgétaire, sous l'angle géographique et sous l'angle sectoriel, les priorités qu'il exprime.

1° *Les priorités budgétaires.* Elles portent sur trois points :

— *La coopération technique militaire.* C'est la grande priorité du budget qui nous est soumis. Cette priorité, qui est justifiée par les menaces extérieures qui pèsent sur certains de nos partenaires, a été réclamée par de nombreux Etats lors du sommet de Dakar. Les crédits consacrés aux personnels croissent de 30,72 % et ceux consacrés à l'équipement de 70,75 %. La coopération technique militaire représente désormais 12 % du budget du Ministère au lieu de 10 % dans l'exercice précédent.

— *La recherche scientifique* qui a enregistré des résultats très encourageants au cours des dernières années constitue la seconde priorité. Les crédits qui lui sont consacrés portent sur 71.600.000 F et connaissent une progression de 13,39 % qui concerne de façon sensiblement égale les dépenses ordinaires et les dépenses en capital.

— *Les dépenses administratives* sont faibles. Elles ne représentent, dans le projet de budget pour 1978, que 2,56 % du budget total pour ce qui est de l'administration centrale et 2,14 % pour ce qui est des missions de coopération outre-mer, alors que les centres culturels absorbent 0,94 % des crédits du Ministère. L'ensemble des dépenses administratives connaîtra — déduction faite des transferts — une croissance de 12,44 % qui se justifie par des réajustements des rémunérations, de nouvelles titularisations ainsi qu'un étoffement des services extérieurs du Ministère.

Les crédits du Fonds d'aide et de coopération qui constitue le principal poste du budget de la Coopération connaîtront en revanche

un accroissement réduit avec 7,86 % de progression réelle. Les *dépenses de personnel* continuent de constituer la majeure partie des dépenses du F.A.C. (62,25 %).

Les autorisations de programme et les crédits de paiement dont dispose le F.A.C., c'est-à-dire l'aide directe au développement économique, porteront respectivement sur 514.020.000 F (— 12,78 %) et sur 492.120.000 F (— 2,23 %). Les concours financiers et les opérations exceptionnelles enregistreront également une baisse sensible.

2° *Les priorités géographiques.* Il semble que le ministère de la Coopération accorde à juste titre une priorité aux Etats les plus démunis ainsi qu'à ceux *entrés récemment dans le champ de son activité*. C'est ainsi que les crédits accordés aux Seychelles, au Cap-Vert, à la Guinée-Bissau, à Saint-Thomas et Le Prince, sont passés de 35 millions de francs en 1977 à 43 millions de francs en 1978. La République de Djibouti qui échappait à l'action du Ministère avant son indépendance se voit affecter 118 millions de francs.

3° *Les priorités sectorielles.*

Le transfert des connaissances qui absorbe plus des trois quarts de notre effort de coopération reste l'objectif prioritaire, voire la philosophie profonde de la coopération française. L'enseignement et l'assistance technique constituent toujours la base de notre effort de coopération. La formation des maîtres et l'enseignement technique font l'objet d'un effort particulier.

Le développement rural constitue la base du développement économique mais également du renforcement de la structure sociale de l'Afrique. C'est la raison pour laquelle les crédits du F.A.C. consacrés aux investissements agricoles ont notablement augmenté au cours des deux dernières années. D'importantes opérations de diversification des productions ont notamment lieu au sud du Tchad, autour de Kinshasa. La France contribue également à des projets d'utilisation de l'eau au Tchad, le long du Niger, au Sénégal et dans les vallées des Volta.

L'aide médicale qui porte tant sur la formation de personnels locaux que sur les actions de prophylaxie et de lutte contre les grandes maladies, notamment en brousse, reste privilégiée.

DEUXIÈME PARTIE

LA NÉCESSAIRE VALORISATION DE L'EFFORT BUDGÉTAIRE ACCOMPLI

L'utilisation des crédits alloués au ministère de la Coopération paraît assez proche d'une utilisation optimum et mérite plus de louanges que de critiques. Trois orientations, relativement nouvelles, nous ont paru particulièrement intéressantes :

— *Le caractère modulé de l'aide apportée tout d'abord.*

L'aide apportée par le ministère de la Coopération tient compte de la très grande diversité entre les besoins des différents Etats ainsi que de l'évolution très rapide de ces besoins. Ce sont ces considérations qui ont permis d'associer certains Etats dont le développement a été plus rapide que d'autres, la Côte-d'Ivoire et le Gabon en particulier, au financement de l'aide. Le système dit de la « globalisation » dans le secteur de l'enseignement qui illustre cette évolution a, en particulier, permis de maintenir peu ou prou le nombre des personnels détachés malgré les actuelles rigueurs budgétaires.

— *La progression de la part des contributions à des financements multilatéraux.*

L'aide française a de tout temps surtout été une aide bilatérale. Mais l'ampleur des besoins, notamment pour ce qui est des plus importants projets de développement économique, excède les possibilités de la plupart des Etats fournisseurs d'aide. Votre commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées se réjouit particulièrement dans ces conditions de noter que les subventions d'investissement accordées à des projets financés conjointement avec des aides étrangères, se sont élevées à 185 millions de francs, soit près de 30 % des ressources du F.A.C.

— *L'allégement des procédures administratives au profit des ambassadeurs, ainsi que le déploiement d'un certain nombre de*

postes des services centraux vers les services extérieurs que l'on constate depuis une période récente nous paraissent répondre à un besoin.

Il serait particulièrement souhaitable que cette tendance se poursuive et s'approfondisse car nos partenaires se plaignent souvent des lenteurs d'une gestion administrative qu'ils jugent parfois trop centralisée.



Il reste que — parce que sa dotation budgétaire est faible et parce que les besoins sont immenses — l'utilisation des crédits du ministère de la Coopération pourrait peut-être être améliorée dans certains cas particuliers. Mais surtout, l'activité du Ministère devrait être *relayée*, plus qu'elle ne l'est actuellement, par des actions complémentaires à mener tant au niveau des Etats qu'elle concerne, qu'à celui de notre action diplomatique.

a) *Le niveau de l'action du Ministère.*

Il ne s'agit pour votre Rapporteur, ni de revenir sur les appréciations élogieuses que lui inspire la gestion du ministère de la Coopération, ni de remettre en cause les priorités d'action retenues. Il lui paraît cependant de son devoir de se faire l'écho de certaines remarques concernant l'action de coopération de notre pays.

1° *L'ambivalence de la coopération.* Le ministère de la Coopération appuie son action en Afrique sur 10.235 (1) coopérants. Ce chiffre qui connaîtra une diminution de 5 % environ traduit un effort considérable puisque les coopérants français représentent environ *le tiers* des coopérants dans le monde. La coopération française paraît d'autant plus efficace qu'elle axe ses efforts sur la *formation* de personnel africain qualifié et non sur la substitution au manque de personnel, qui entretient la dépendance. Deux reproches lui sont cependant parfois adressés. Votre Rapporteur s'en fait l'écho et apportera une remarque personnelle.

Premier reproche. La coopération française porterait autant sur le transfert des connaissances générales et la formation, que sur la

(1) Au 1^{er} septembre 1977.

défense et la promotion de la langue française. La défense et la promotion de la langue française font partie intégrante de notre diplomatie mais ne peuvent pas être considérées comme des actions essentielles si l'on s'en tient à la stricte analyse des besoins qu'impliquent les solutions à apporter aux problèmes économiques du Tiers-Monde. *Il n'est question ni de remettre en cause le bien-fondé de l'action en faveur de la francophonie, ni de prétendre dissocier cette action de l'effort de coopération proprement dit.* Mais force est de constater que la prise en compte budgétaire d'une partie non négligeable de l'effort de défense de la langue française dans le budget du ministère de la Coopération ne peut pas ne pas se faire, en partie tout au moins, au détriment de crédits qui pourraient être directement affectés à des réalisations purement économiques (formation de techniciens, réalisation de travaux d'infrastructure ou d'ensembles industriels ou agricoles) qui correspondent aux besoins immédiats de l'Afrique.

Deuxième reproche. Conséquence de ce qui précède, les disciplines littéraires et sociales (histoire, lettres, droit, sociologie, philosophie, etc.) ne prennent-elles pas une place disproportionnée par rapport aux disciplines scientifiques et techniques ? Conséquence également de ce qui précède, l'enseignement supérieur n'est-il pas démesurément privilégié par rapport à l'enseignement secondaire et surtout par rapport à l'enseignement technique qui correspondent à des besoins économiques mais aussi à des besoins sociaux essentiels pour l'Afrique ? C'est, en effet, moins d'une élite que de classes sociales intermédiaires dont l'Afrique a besoin.

Ne serait-il pas possible de donner plus d'importance à l'effort en faveur de la mise en place de complexes universitaires inter-étatiques en Afrique, qu'à l'octroi de bourses d'études en France qui donnent parfois lieu à des abus tant dans l'attribution que dans l'utilisation, et qui favorisent la tragique « fuite des cerveaux » ?

2° *La qualité et la sécurité des coopérants.*

Plusieurs de nos partenaires ont émis des critiques parfois assez dures sur la qualité de certains coopérants. Notre coopération semble plus recherchée que celle d'autres pays, ce qui est flatteur en soi. Cependant, la disproportion entre l'offre et la demande n'exclut pas l'exigence de la part de nos partenaires. Sans reprendre à notre compte les critiques formulées par certains de nos partenaires, et qui concernent, semble-t-il, des coopérants du service national, il est permis d'insister sur la nécessité — car il y va de l'image de notre pays en Afrique — d'appuyer notre action sur

des coopérants dont la compétence technique ne soit pas exclusive des qualités humaines. L'institution d'un corps de spécialistes avec des règles de gestion de personnel incluant des obligations de recyclage et de mobilité serait sans doute bienvenue. Un tel corps pourrait, de surcroît, encadrer et contrôler utilement les coopérants du service national.

Certains épisodes récents et tragiques nous conduisent également à souligner la nécessité d'assurer en tous lieux et en toutes circonstances la sécurité de ceux de nos compatriotes qui assurent en Afrique une mission aussi désintéressée qu'essentielle.

3° *La coopération militaire.* Les 1.200 heures de vol effectuées par onze Transall ont renforcé considérablement la confiance de nos partenaires en notre engagement et le renforcement de la coopération militaire est justifié tant par la demande de nos partenaires que par les menaces qui pèsent actuellement sur le continent africain. Il reste que s'il est un domaine dans lequel la *prudence* est essentielle, c'est bien celui de la coopération militaire. Le respect de l'indépendance de nos partenaires implique dans de nombreux cas une neutralité à l'égard de certains conflits, voire même de certaines dissensions internes. Le renforcement de notre présence militaire ne doit pas nous entraîner dans des actions aventureuses où nous ne serions pas sûrs d'être du côté du droit et de l'équité.

4° *Les garanties quant à l'utilité de notre effort.* La souveraineté de nos partenaires interdit toute immixtion dans leurs affaires intérieures. Cependant, un pays qui apporte une contribution parfois décisive à l'économie d'un autre pays est en droit de veiller à ce que cette contribution ne soit pas détournée des objectifs qui la justifie. En particulier, les subventions d'équilibre au budget de certains Etats, qui n'excluent pas parfois des détournements au profit de réalisations somptuaires, ne donnent que de faibles garanties. Le respect de la souveraineté de nos partenaires n'exclut pas la sincérité à leur égard. C'est la raison pour laquelle un examen très attentif de leur rentabilité et de leur intégration véritable dans un processus local et autonome de croissance devrait, dans tous les cas, conditionner notre participation à tout investissement. Il convient, en particulier, de se méfier des projets techniques isolés qui, malgré les qualités intrinsèques qu'ils peuvent avoir, ne prennent pas, ou peu, place dans un *système de développement* cohérent.

b) *Le niveau des orientations économiques des Etats.*

La rentabilisation de notre effort de coopération implique sa parfaite intégration dans des *schémas de développement globaux au niveau de nos partenaires*. Pour valoriser de façon optimum notre aide, il importe que les différentes sources de financement dont bénéficient nos partenaires soient intégrées dans un schéma de développement global et cohérent. Les choix que de tels schémas impliquent sont à l'évidence *politiques*. Mais ils doivent être éclairés par des conseils techniques, et sur ce plan, nous avons un rôle essentiel à jouer car la réduction de la dépendance économique de nos partenaires implique l'amorce de *processus de croissance autonome* dans les Etats que nous aidons. Or, trop souvent, ces Etats concentrent leurs efforts sur des réalisations ponctuelles et isolées dont la rentabilité est immédiate alors que seules des actions combinées de restructuration économique et sociale à long terme sont susceptibles de rendre possible un décollage économique véritable. Ces actions qui doivent viser à créer de véritables pôles de *développement intégrés* comportent un effort multisectoriel cohérent intégrant des domaines aussi variables et complémentaires que la formation des hommes, la mise en place d'infrastructures en matière de communication et de transport, l'aménagement du territoire, la définition des possibilités industrielles du pays en fonction tant du marché intérieur que des possibilités d'exportation, la restructuration des circuits de production, etc.

c) *Le niveau de l'action internationale.*

Un texte tel que la Convention de Lomé montre comment et avec quelle efficacité l'action du ministère de la Coopération peut être relayée au niveau international. Aussi coûteuse qu'elle paraîtra à certains, la coopération que nous apportons à l'Afrique comme à l'ensemble du Tiers-Monde restera marginale dans ses effets en l'absence d'un *nouvel ordre économique mondial* reposant notamment sur une *juste régulation des marchés* des principaux produits de base ainsi que sur une nouvelle distribution internationale des productions.

Les investissements à mettre en place pour développer des processus de croissance autonomes chez nos partenaires excèdent les possibilités de notre budget. Ils excèdent également celles des budgets de nos partenaires. A cela, une raison essentielle : les cours de la plupart des produits de base qui constituent la principale richesse de nos partenaires étant, d'une part, fluctuants et, d'autre part, sur une longue tendance, relativement dépressifs par rapport

au coût des approvisionnements, ces pays sont amenés à vendre leurs productions dans des conditions qui ne leur permettent pas de dégager le capital indispensable pour les diversifier ou les rentabiliser. De fait, le développement de l'Afrique, comme celui de l'ensemble du Tiers-Monde, est en partie compromis par le système international de formation des prix des principaux produits qu'ils exportent.

Il est donc essentiel que notre effort de coopération soit complété par un effort diplomatique soutenu. Il est indispensable que le dialogue Nord-Sud aboutisse enfin à des résultats concrets dans le domaine du soutien des cours des matières premières et dans celui des accords de produits.

TROISIÈME PARTIE

L'IMPÉRATIF D'UNE CONTRIBUTION PLUS SUBSTANTIELLE DE LA FRANCE AU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

La simple analyse de la situation tant économique que politique de l'Afrique fait apparaître les responsabilités et aussi les risques que la France prendrait en ne donnant pas un caractère prioritaire à sa contribution au processus de développement économique de l'Afrique.

I. — La situation économique de l'Afrique francophone.

Il est très difficile, et au demeurant, peu significatif de rendre compte de façon globale de la situation économique de l'Afrique francophone car les données sont très variables d'un Etat à l'autre. Certains Etats (Côte-d'Ivoire, Sénégal) poursuivent un processus de décollage économique qui semble satisfaisant ; d'autres bénéficient de perspectives encourageantes en raison des richesses de leur sous-sol (Gabon, Zaïre). Il reste que, d'une manière générale, le développement économique de l'Afrique est gravement perturbé par un faisceau de facteurs d'autant plus inquiétants qu'ils concernent *l'ensemble* des Etats en liaison avec le ministère de la Coopération quel que soit le degré de développement.

Parmi ces facteurs, nous n'en retiendrons que quatre qui paraissent les plus significatifs :

a) *Les conséquences de la crise qui affecte les économies occidentales produisent des effets décuplés en Afrique.*

Le coût des importations indispensables à la croissance économique des pays considérés (énergie, engrais, machines) connaît une augmentation sans proportion avec les possibilités actuelles d'augmentation des ressources procurées à l'exportation par leur

production nationale. De fait, les prévisions de la C.N.U.C.E.D. sur l'évolution de la balance commerciale de l'ensemble des pays africains sont particulièrement éloquentes à cet égard.

	1973	1974	1975	1980
Importations (1) C.A.F.	12.696	19.206	22.668	39.822
Exportations (1) F.O.B.	12.217	16.896	15.957	26.049
Déficit	479	2.310	6.711	13.773

(1) En millions de dollars.

La conséquence première de cette situation est une augmentation croissante de la *dette extérieure* de nos partenaires. Cette augmentation est d'autant plus grave qu'elle s'accompagne d'un accroissement relatif de l'endettement à l'égard des banques privées qui prêtent plus cher et à plus court terme que les institutions internationales ou gouvernementales tout en surveillant étroitement, avec les risques politiques que cela comporte, la gestion des pays emprunteurs. L'augmentation de la dette extérieure ainsi que la détérioration de sa structure affectent d'autant les possibilités locales de formation de capital, et partant, les chances de décollage économique.

b) L'instabilité des cours des matières premières exportées.

La détérioration des termes de l'échange n'est cependant pas aussi systématique qu'on le dit parfois. Depuis 1972 le prix des matières premières, qu'elles soient agricoles ou minérales, a globalement augmenté ; et cela dans des proportions qui ne sont pas négligeables. Les cours du café, du cacao, du bois, se sont — notamment pour les deux premiers grâce à la mise en place d'accords de produits — stabilisés à la hausse. Mais le mouvement général de hausse des matières premières ne doit pas masquer deux faits majeurs :

— les flambées spéculatives des prix de certains produits exportés par nos partenaires africains ne durent qu'un moment et ne peuvent, de ce fait, avoir aucun effet positif déterminant à terme sur le processus de croissance économique des pays exportateurs ;

— les cours de nombreux produits qui constituent la principale ressource à l'exportation de certains de nos partenaires africains (coton, arachide, sucre, la plupart des métaux) ont suivi une courbe erratique et globalement dépressive au cours des dernières années.

Ces éléments sont inquiétants car, vendant ce qui constitue leur principale ressource à des prix insuffisants ou insuffisamment stables pour dégager un flux financier continu indispensable à une formation minimum de capital sans laquelle toute croissance économique autonome est impossible, de nombreux Etats africains paraissent condamnés à une éternelle dépendance et à une éternelle pauvreté. Il serait même possible de pousser l'analyse en affirmant que, souffrant cruellement de l'absence d'accumulation de capital, nombre d'Etats africains voient peu à peu fondre le seul capital — non reproductible — dont ils disposent par un flux non contrôlé d'exportations de leurs richesses minérales à des prix dépréciés.

c) La disproportion entre la croissance démographique et celle de la production et notamment de la production alimentaire.

L'Afrique a connu une expansion démographique sans précédent qui résulte au demeurant des progrès de la modernisation. Mais cette expansion démographique a été si peu progressive que même les pays qui ont réalisé les taux d'expansion les plus forts ont souvent vu leur population croître à un rythme plus rapide que celui de leur taux de croissance, si bien que leur revenu par habitant n'a, en définitive, guère augmenté. C'est ainsi que selon la Banque mondiale, de 1951 à 1975 le taux annuel de croissance du P.N.B. par habitant pour l'ensemble de l'Afrique n'a été que de 2 %. Pendant la même période, s'il était légèrement inférieur à 2 % en Asie du Sud, il atteignait 3,9 % en Asie de l'Est, 2,6 % en Amérique du Sud et 5 % en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. La conjonction de la courbe d'évolution de la population et de celle de la seule production alimentaire est plus inquiétante encore. Différents facteurs ont perturbé le développement des productions alimentaires vivrières en Afrique :

— l'augmentation du coût de l'énergie s'est répercutée sur celle des engrais ainsi que sur le coût d'utilisation des machines ;

— l'augmentation des surfaces cultivables s'avère d'un coût de plus en plus élevé, les périmètres les plus aisément récupérables l'ayant déjà été ;

— l'urbanisation s'effectue souvent au détriment de sols cultivables ;

— le cycle de production dans certaines zones à forte densité de population est tel qu'il empêche les sols de récupérer convenablement ;

— les sols sont particulièrement sensibles aux aléas de la pluviométrie.

d) *Le problème du Sahel.*

La sécheresse qui, de 1968 à 1972, a frappé le Sahel a provoqué une prise de conscience tardive de la vulnérabilité de cette région exposée en permanence aux périls des aléas climatiques. Or la zone sahélienne s'étend sur le territoire d'au moins sept Etats africains (la Gambie, la Haute-Volta, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad) et concerne au bas mot trente millions d'hommes.



Les quelques facteurs globaux qui précèdent concourent à souligner qu'en dépit de la situation particulière de l'économie de tel ou tel de nos partenaires (1), il est un mot cruel qui continue de caractériser la situation de l'Afrique, celui de *pauvreté*. Parmi les nombreux impératifs qui concourent à souligner la nécessité pour la France de tenter de remédier avec des moyens renforcés à cet état de faits, nous ne retiendrons que trois considérations :

Première considération : l'ampleur des moyens à mettre en œuvre pour renverser la tendance à la stagnation de la croissance économique en Afrique.

Selon la Banque mondiale, il semble que pour qu'un processus significatif de croissance économique s'amorce en Afrique, il conviendrait :

1° que les pays concernés épargnent et réinvestissent au moins un cinquième du modique accroissement de revenu par habitant dont ils bénéficieront dans les années à venir ;

2° que, grâce à de meilleures politiques d'investissements, de prix et de gestion, ces pays augmentent de 25 % l'efficacité d'utilisation de leur capital ;

3° qu'ils doublent le rythme d'accroissement de leurs exportations ;

4° que les apports d'aide publique au développement dont ils bénéficient augmentent de 50 % en valeur réelle entre 1976 et 1985.

(1) Il est significatif que la Côte-d'Ivoire, qui est assurément en Afrique l'un des pays les plus riches et les plus développés sur le plan économique, ait un produit national brut par habitant voisin de 500 dollars, ce qui représente une somme inférieure à celle du P.N.B. par habitant du pays le plus pauvre d'Europe, l'Albanie, et une somme inférieure également à celle du P.N.B. de chacun des Etats d'Amérique du Sud.

Deuxième considération : les conséquences politiques prévisibles de la pauvreté en Afrique sont alarmantes. La pauvreté et la malnutrition rendent dérisoires les discours sur la liberté humaine et sur la démocratie. Si l'Europe n'a aucun droit à prétendre exporter son modèle de civilisation en Afrique, elle a, en revanche, le devoir de revendiquer le droit de l'Afrique à la démocratie. Or, force est de constater que les régimes autoritaires se multiplient en Afrique avec toutes les conséquences que cela comporte tant pour la sécurité des citoyens des Etats concernés que pour celle du continent africain tout entier. Cette tendance n'est guère surprenante car la liberté et le pluralisme politique paraissent illusoire tant que des populations entières vivent dans le plus grand dénuement, totalement inorganisées en dehors de tout circuit de production ou de consommation.

Une stagnation économique persistante en Afrique risque d'avoir une autre conséquence politique à terme peut-être plus inquiétante encore. Devant le bilan économique peu satisfaisant de la plupart des pays africains — qui s'explique au demeurant en grande partie par des données internationales — l'on peut redouter que des mouvements de contestation radicale se multiplient.

Il est à craindre que, devant de tragiques constats d'échec économique, certains soient tentés de remettre radicalement en cause les orientations nationales et internationales modérées ou réformistes des régimes en place pour s'engager dans des voies extrêmes. Il est à craindre que, ni l'Afrique ni l'Europe, ne trouvent leur compte dans de telles évolutions.

Troisième considération : la complémentarité entre le développement économique de l'Afrique et celui de l'Europe. Les difficultés actuelles des économies occidentales justifient souvent la modicité de notre contribution au développement du Tiers-Monde.

Comment, cependant, ne pas croire que le développement du Tiers-Monde peut contribuer à remédier de façon décisive à nos présentes difficultés ? Les pays du Tiers-Monde non producteurs de pétrole absorbent en effet 20 % des exportations de la Communauté européenne. Ce chiffre a une valeur économique considérable. Par son ampleur, tout d'abord : il représente le double des exportations de la Communauté vers les Etats-Unis et chacun sait combien l'activité économique de la Communauté est sensible à celle des Etats-Unis. Ce chiffre a ensuite une valeur considérable par sa signification économique. Par le jeu de ce que les économistes appellent l'effet multiplicateur du commerce extérieur, le développement des exportations produit des effets très sensibles sur l'amorce d'un processus de relance économique. Il est donc très clair qu'un accroissement de la demande dans le Tiers-Monde aurait des conséquences très importantes sur notre propre croissance. La relance de nos

économies passe dans une mesure qui n'est pas négligeable par notre capacité à promouvoir le décollage économique de nos partenaires.

Mais la complémentarité économique entre l'Europe et l'Afrique revêt un autre aspect également trop souvent méconnu : celui de la *dépendance de l'Europe à l'égard des matières premières africaines*. Pour ce qui est des produits agricoles, les pays africains fournissent à la France environ le quart de ses importations de bois, 45 % de ses importations de café vert, 20 % de ses besoins en coton, 85 % de ses besoins en huile d'arachide. Pour ce qui est des *produits minéraux*, le taux de dépendance de la France à l'égard de l'Afrique est de 25 % pour le fer et de 55 % pour les métaux non ferreux. L'exploitation des gisements pétroliers du Congo, du Gabon, du Cameroun, de la Côte-d'Ivoire, devrait contribuer à accroître encore la dépendance économique de la France à l'égard de l'Afrique. Les éléments, on le voit, existent, pour que la coopération ne soit pas une aumône consentie mais dialogue volontariste.

II. — La situation politique de l'Afrique.

Les considérations d'ordre économique qui précèdent soulignent la multiplicité des facteurs qui se conjuguent pour mettre en lumière le caractère prioritaire que devrait revêtir l'aide française au développement de l'Afrique. Les événements déstabilisateurs de caractère politique qui se sont multipliés au cours de l'année qui s'écoule confèrent une urgence particulière à l'effort renouvelé qu'il convient d'entreprendre.

a) *Les événements déstabilisateurs de l'année écoulée.*

— *L'Afrique australe.* Le maintien au pouvoir de minorités blanches en Rhodésie et en Namibie crée une situation de quasi-belligérance dans cette région : blocus économique, développement de l'action armée des mouvements nationalistes noirs à partir de la Zambie et du Mozambique. Dans le même temps, la radicalisation du régime en Afrique du Sud, dont la politique d'apartheid apparaît dans toute l'Afrique comme une provocation de moins en moins tolérable, a pour effet de cristalliser l'opposition de l'O.U.A. contre cet Etat et de faire des relations qu'entretiennent les Etats occidentaux avec l'Afrique du Sud un test de la sincérité de leurs sentiments à l'égard de l'Afrique. L'enjeu économique, stratégique et politique de la lente internationalisation de ces conflits est considérable.

— *Le Zaïre.* L'aide apportée à l'Angola à la déstabilisation du Zaïre souligne tout à la fois le rôle des interventions extérieures en Afrique (Cuba, Maroc, France) et l'attrait qu'exerce les richesses minières d'un pays comme le Zaïre.

— *Le conflit dans la corne de l'Afrique entre la Somalie et l'Ethiopie* est également lourd de signification. Mettant en lumière l'influence de l'U.R.S.S. dans l'une des régions stratégiques les plus importantes d'Afrique, ce conflit fait apparaître la première remise en cause de frontières héritées de la période coloniale, alors même que la sécurité du continent africain reposait jusqu'alors sur la règle du respect des limites territoriales fixées par les anciens colonisateurs.

— *Le conflit entre l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie* issu du partage du Sahara occidental n'est pas seulement un conflit frontalier entre l'Algérie et ses voisins. Des considérations idéologiques et économiques (les richesses potentielles en phosphates de la région considérée) lui donnent une ampleur accrue que soulignent les actions des parties prenantes pour engager la France dans cette affaire.

b) *Les réalités profondes qu'expriment ces conflits.*

Les réalités profondes qu'expriment ces conflits soulignent l'urgence de l'apport renforcé que la France et l'Europe devraient apporter à la stabilisation économique de l'Afrique. Trois faits majeurs inquiétants apparaissent en filigrane derrière les conflits larvés ou non, qui se multiplient actuellement en Afrique.

— *La fragilité des Etats.* En l'absence de perspectives économiques satisfaisantes, la fragilité inhérente à la plupart des Etats africains (absence de classes moyennes, arbitraire des frontières héritées de la période coloniale, difficultés que rencontrent les régimes en place, qu'ils soient modérés ou progressistes, à contrôler des mosaïques ethniques sans cesse menacées de désagrégation) rend bien des Etats de plus en plus vulnérables aux interventions extérieures. Ces dernières risquent de faire voler en éclats le fragile consensus qui maintient en place la plupart des Etats du Continent.

— *L'impuissance de l'O.U.A.* En Angola, comme au Sahara occidental ou en Afrique du Sud, l'O.U.A. s'est montrée impuissante à régler les problèmes en suspens. L'absence de solutions négociées et africaines aux conflits en cours laisse libre champ aux interventions extérieures au continent, en même temps qu'elle exprime la division de plus en plus nette des Etats africains en deux camps opposés, avec les modérés d'une part, et les progressistes ou les révolutionnaires, d'autre part.

— *La rivalité des grandes puissances extra-européennes en Afrique.* Il apparaît de plus en plus que les grandes puissances poursuivent, en Afrique, des rivalités qui s'apparentent à une sorte de guerre froide qu'il leur est devenu impossible de mener ailleurs. L'U.R.S.S. n'a jamais manifesté un intérêt soutenu pour les problèmes du développement et l'aide économique qu'elle apporte à l'Afrique est négligeable. Il n'en est pas de même de l'aide militaire qu'elle apporte à un nombre croissant d'Etats, parmi lesquels, l'Ethiopie, l'Algérie, la Libye, la Guinée, le Nigéria, l'Ouganda, le Soudan, le Mali, l'Angola, la Zambie et le Mozambique. Les conséquences de cette aide, souvent discrète mais non dénuée d'efficacité, ne sont pas insensibles sur le plan politique. Les Etats-Unis n'ont jamais fait passer l'Afrique au premier rang de leurs préoccupations. Ils n'en portent pas moins un grand intérêt à un nombre limité de pays où les investissements qu'ils multiplient leur assurent une grande influence. Ces pays sont souvent ceux dont les ressources minières offrent d'intéressantes possibilités (Afrique du Sud, Zaïre, Guinée, Libéria). La Chine n'est pas non plus absente du continent africain auquel elle consacre les deux tiers de son aide publique au développement. Les réalisations qu'elle y effectue lui assurent une influence

d'autant plus grande que la Chine respecte scrupuleusement la souveraineté des Etats et qu'elle s'efforce de réaliser des projets qui frappent l'opinion : chemin de fer entre la Tanzanie et la Zambie, par exemple. Quant aux *pays arabes* producteurs de pétrole, ils affirment de plus en plus leur présence en Afrique notamment grâce aux actions rendues possibles par la Banque arabe de développement au Soudan, en Somalie, en Mauritanie mais aussi au Congo, en Haute-Volta, en Côte-d'Ivoire, au Ghana, au Togo, au Zaïre, au Sénégal et à Madagascar.



On le voit, une partie dont l'enjeu politique, économique, stratégique est considérable, se joue actuellement sur le continent noir. Face à ces enjeux — pour méritoire qu'il paraisse dans les conditions économiques présentes — l'effort de coopération mené par la France reste très insuffisant. Car, insuffisant, notre effort de coopération l'est tant au regard des besoins qu'implique le décollage économique de l'Afrique, qu'au regard de l'activité déployée par des pays dont l'action est moins désintéressée que la nôtre, qu'au regard enfin de la confiance que nos partenaires continuent de placer en notre pays.

EXAMEN EN COMMISSION ET CONCLUSION

En résumé, si vous l'autorisez à s'exprimer en termes de sentiments pour une affaire qui lui tient particulièrement à cœur, les réactions de votre Rapporteur devant le budget qui nous est soumis peuvent être résumées par quatre impressions :

— *La satisfaction.* Satisfaction tout d'abord devant le redressement de la dotation du ministère de la Coopération, satisfaction ensuite devant la gestion des fonds qui sont attribués à ce Ministère ; satisfaction enfin devant les priorités qui déterminent l'action du ministère de la Coopération.

— *Le regret.* La stagnation économique relative de l'Afrique et les conséquences prévisibles, tant sur le plan économique que sur le plan politique, de l'actuelle ébullition du continent africain, soulignent plus que jamais l'ampleur et l'urgence des besoins. Votre Rapporteur ne peut pas ne pas regretter que la France ne considère pas comme prioritaire — avec les conséquences budgétaires qu'un tel choix implique — l'action qu'elle se doit de mener en Afrique. Cela d'autant plus que notre présence active et désintéressée en Afrique correspond à une demande sans cesse réitérée de nos partenaires. La déception profonde que susciterait une satisfaction trop partielle donnée à cette demande ne serait pas sans conséquence sur l'image qui reste la nôtre en Afrique.

— *L'inquiétude* devant une certaine inadaptation de certaines réalisations économiques prestigieuses de nos partenaires au regard de leurs besoins profonds et essentiels. Les moyens qu'implique un véritable décollage économique de l'Afrique et, partant, l'amorce d'un processus autonome de croissance en Afrique, sont considérables. La réponse des Etats industrialisés à ces besoins est méritoire mais limitée. Aucune erreur de gestion, aucun choix malheureux, aucun gâchis n'est, de part et d'autre, tolérable dans ces conditions. Or ce n'est malheureusement pas toujours le cas et il ne devrait jamais être oublié que le respect de la souveraineté nationale de nos partenaires ne doit pas, bien au contraire, être exclusif de la franchise que nous leur devons et l'amitié que nous leur vouons.

— *L'espoir.* Espoir que l'action du ministère de la Coopération soit complétée et relayée par une vigoureuse action diplomatique en faveur des intérêts du Tiers-Monde, notamment dans le cadre de la

Conférence Nord-Sud. Car il est clair que la coopération n'apportera jamais qu'une contribution marginale au développement du Tiers-Monde, tant qu'il ne sera pas remédié aux causes essentielles du sous-développement, et en particulier tant que le marché international de la plupart des produits de base n'aura pas été discipliné et organisé.



A l'occasion de l'examen en commission du présent rapport, plusieurs commissaires sont intervenus. Le Président de la Commission, M. André Colin, a insisté sur le fait que l'aide de la France au Tiers-Monde ne se limitait pas à la seule activité du ministère de la Coopération.

M. d'Ornano a évoqué certaines difficultés auxquelles devaient se heurter les coopérants et qui concernent notamment la scolarisation des enfants dans les établissements d'enseignement africains dont les programmes se différencient de plus en plus des programmes scolaires français et les problèmes de recyclage et de réemploi lors du retour des coopérants en France.

M. Boucheny a demandé des précisions sur la coopération militaire alors que M. Longequeue a évoqué la question de la production pétrolière au Congo.

Suivant les conclusions de son Rapporteur pour avis la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées vous demande d'émettre un avis favorable à l'adoption des crédits du budget de la Coopération pour 1978.